



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Effectif légal du Conseil : 11
Membres en exercice : 11
Majorité absolue : 06

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONSÉANCE DU 26 MAI 2026

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 mai 2026

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni, au Centre Communal d'Action Sociale, en session ordinaire sous la présidence de Madame la Présidente du CCAS, Madame Valérie LACROUTE, le mardi 26 mai 2026.

Étaient présents : Valérie LACROUTE, Bernard COZIC, Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Élodie TARIKET, Maria METAIS, Chantal JOUBERT-ROCASSEL, Gaëlle GUILLOT, Suzy LAGARDERE, Catherine LERAY

Était excusé : Volkan ALGUL

Était représenté : Daniel HELFRICH donne pouvoir à Bernard COZIC

Monsieur Bernard COZIC ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 30. Il présente brièvement le Centre Communal d'Action Sociale en rappelant qu'il s'agit d'un établissement public administratif, composé de :

- 6 membres élus par le Conseil Municipal, dont Madame le Maire qui est Présidente de droit,
- 5 membres nommés qui représentent un organisme.

Parmi les membres élus, 5 sont dits « de la Majorité » et 1 membre, dit « de l'opposition ».

Madame GAUDILLAT, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, précise que le CCAS est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles et que ses membres se réunissent une fois par trimestre.

En complément de ces informations, Monsieur COZIC mentionne que le calendrier des séances est fixé dès que possible, en règle générale et dans la mesure du possible, après les Conseils Municipaux, afin que chacun puisse prendre ses dispositions. Il remercie l'équipe administrative qui facilite ainsi le travail des élus avec un ordre du jour bien établi. Les dates des conseils d'administration sont mentionnées dans la synthèse qui a été transmise aux administrateurs avec la convocation.

Monsieur COZIC se présente et explique qu'il présente sa candidature pour être vice-président du CCAS tout en mentionnant qu'il est vice-président du Département de Seine-et-Marne, au niveau de la solidarité. Ce titre lui permet de faire remonter les informations constatées « sur le terrain » au niveau local.

Du fait de l'actualité, les missions du CCAS prennent tout leur sens puisque les situations rencontrées font ressortir, entre autres, de grandes difficultés financières ainsi que l'isolement. Il indique aux membres présents, qu'il va falloir redoubler d'efforts.

Monsieur COZIC laisse désormais la parole aux membres présentes afin que chacune puisse se présenter.

Identité du membre du CA	fonction	observations
Iris MARCANDELLA-RAVANNE	conseillère municipale déléguée à l'accompagnement des administrés	
Chantal JOUBERT-ROCASSEL	réinsertion professionnelle et sociale	administratrice depuis 2020
Volkan ALGUL	conseiller municipal	
Élodie TARIKET	Conseillère municipale	administratrice depuis 2020
Gaëlle GUILLOT	Directrice de la Mission Locale Seine-et-Loing	administratrice depuis 2020
Suzy LAGARDERE	représentante du Secours Populaire	retraîtée de la fonction publique
Catherine LERAY	Nouvellement élue au sein de l'UDAF77	Bénévole au sein de l'ADMR. Ancienne famille d'accueil
Maria METAIS	Présidente du Point Autonomie Territoriale 77	Présente en alternance avec Madame SIMON, Directrice du PAT77, en fonction des disponibilités

Arrivée de Madame la Présidente à 18h43.

Madame Irène DURALIJA, secrétaire de Madame GAUDILLAT se présente et laisse la parole à Madame GAUDILLAT qui en fait de même.

Madame Valérie LACROUTE se présente à son tour :

- Maire de Nemours et Présidente de droit du CCAS,
- Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) composée de 21 communes,
- Vice-présidente de la région Ile-de-France en charge de l'agriculture.

Madame LACROUTE demande à cette occasion qu'une carte du territoire de la CCPN soit transmise aux membres du Conseil d'Administration. Celle-ci sera transmise en même temps que le compte-rendu.

Monsieur COZIC reprend la parole et précise que l'Union Nationale des CCAS organise des webinaires à destination des membres des Conseils d'Administration. Madame GAUDILLAT et Monsieur COZIC invitent les administrateurs à les suivre.

Monsieur COZIC termine la présentation du CCAS en rappelant qu'il n'est plus possible d'assister aux réunions du Conseil d'administration en visio. Il rappelle ainsi l'importance d'adresser un pouvoir à l'administration en cas d'absence.

Madame la Présidente reprend la parole et donne lecture des membres présents et des pouvoirs. Le quorum est atteint.

Pour répondre à des interrogations quant à l'absence de certains membres, Madame la Présidente explique que l'administrateur peut donner pouvoir à un autre membre pour le représenter et voter en son nom. Elle rappelle que le Conseil d'Administration est composé de 11 membres.

Arrivée de Madame Élodie TARIKET à 18h50.

Madame la Présidente sollicite un volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion étant rédigé par Irène, le secrétaire de séance en assurera la relecture et la signature.

Madame Gaëlle GUILLOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

1] ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Présidente donne lecture de manière synthétique du rapport qui a été transmis aux administrateurs.

Dans le prolongement des élections municipales, un vice-président doit être élu au sein du Conseil d'Administration, ainsi qu'un vice-président délégué. Pour répondre aux interrogations de Madame LAGARDERE notamment, Madame la Présidente explique que la notion de vice-président délégué répond à une demande nationale et qu'elle est nouvelle. Le vice-président délégué aura pour mission de « remplacer » le vice-président en cas d'empêchement.

Madame LACROUTE précise qu'elle laisse de l'autonomie au vice-président. En règle générale, elle est présente lors du conseil d'administration d'installation (comme ce soir) et pour le vote du budget.

A ce sujet, elle rappelle que l'autonomie financière du CCAS est toute relative puisque la commune verse une subvention d'équilibre au CCAS, qui s'élève cette année, à 867 000 €.

Madame la Présidente rappelle que le CCAS reçoit et accompagne un public aux profils variés, couvrant l'ensemble des tranches d'âge.

Madame la Présidente et Madame la Directrice rappellent que les aides proposées par le CCAS sont de deux types : les aides légales et les aides facultatives.

Elles indiquent par ailleurs que des aides d'urgence peuvent être accordées dans certaines situations, notamment sous forme de bons alimentaires ou pour répondre à des difficultés liées à l'accès à l'eau (« Pass'Eau »).

L'accompagnement des administrés est individualisé et personnalisé afin d'éviter que les personnes se retrouvent en situation de grande fragilité.

Monsieur COZIC rappelle que les membres désignés sont des personnes qui œuvrent sur le territoire.

Lors du Conseil Municipal du 16 avril dernier, s'est déroulée l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration.

Madame la Présidente rappelle l'identité des membres élus :

- Monsieur Bernard COZIC,
- Madame Élodie TARIKET,
- Monsieur Daniel HELFRICH,
- Madame Iris MARCANDELLA,
- Monsieur Volkan ALGUL.

Parmi les membres nommés figurent :

- ✓ 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- ✓ 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département,
- ✓ 1 représentant des associations de personnes handicapées du Département,
- ✓ 1 représentant de l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans « participant à des actions de prévention d'animation ou de développement social menées dans la commune ».

Élection du vice-président :

Madame la Présidente a reçu la candidature de Monsieur Bernard COZIC, adjoint au Maire en charge des solidarités et du logement et vice-président au sein du Conseil Département 77. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Résultat du vote :

- nombre de voix pour : 10
- nombre de voix contre : 0
- nombre d'abstention : 0

Monsieur Bernard COZIC est élu en qualité de vice-président du Centre Communal d'Action Sociale de Nemours, pour la durée du mandat. Il remercie les administrateurs.

Élection du vice-président délégué :

Madame la Présidente a reçu la candidature de Madame Iris MARCANDELLA-RAVANNE qui travaille aux côtés de Monsieur COZIC comme conseillère municipale déléguée à l'accompagnement des administrés. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Résultat du vote :

- nombre de voix pour : 10
- nombre de voix contre : 0
- nombre d'abstention : 0

Madame Iris MARCANDELLA-RAVANNE est élue en qualité de vice-présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale de Nemours, pour la durée du mandat. Elle remercie les administrateurs.

Monsieur COZIC et Madame MARCANDELLA-RAVANNE vont pouvoir être présents sur le territoire auprès des partenaires et des administrés.

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur le vice-président.

2] ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Madame GAUDILLAT et Monsieur COZIC expliquent qu'ils ont souhaité mettre en place une commission permanente, lors de leur arrivée au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur COZIC indique que le travailleur social (*agent du CCAS à 80%*) réalise le travail administratif nécessaire afin de connaître la situation et les éventuels besoins de la famille. Ce travail permet la construction d'une aide adaptée qui est validée lors de la « Commission permanente ».

Les membres de la Commission Permanente se réunissent le mercredi (*semaines impaires*) de 11h30 à 12 heures, pour étudier les dossiers anonymisés, présentés par le travailleur social, selon des règles précises et en conformité avec le CASU du Département.

Pour le parallélisme des formes, la Commission Permanente est composée de :

- 2 membres élus,
- 2 membres nommés.

Madame la Présidente rappelle que les membres élus au sein de la Commission Permanente le sont pour la durée du mandat, selon le règlement des aides facultatives. Cependant, comme le confirme Mesdames LACROUTE et GAUDILLAT, ce règlement peut être modifié si besoin. D'ailleurs, il sera revoté lors du prochain Conseil d'Administration puisque les membres élus ce soir, y seront nommés.

Pour les membres élus, Monsieur Daniel HELFRICH (*déjà membre de la Commission Permanente lors du précédent mandat*) et Madame Iris MARCANDELLA-RAVANNE ont fait parts de leur candidature.

Résultat du vote :

- nombre de voix pour : 10
- nombre de voix contre : 0
- nombre d'abstention : 0

Monsieur Daniel HELFRICH et Madame Iris MARCANDELLA-RAVANNE sont élus membres de la Commission Permanente pour le collège des membres élus.

Pour les membres nommés, Madame Catherine LERAY fait part de sa candidature, ainsi que Madame Sandrine SIMON, membre de la Commission Permanente lors du précédent mandat.

Résultat du vote :

- nombre de voix pour : 10
- nombre de voix contre : 0
- nombre d'abstention : 0

Mesdames Catherine LERAY et Sandrine SIMON sont élues membres de la Commission Permanente pour le collège des membres nommés.

3] CRÉATION D'EMPLOIS DE CONTRACTUELS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur COZIC indique que cette affaire est récurrente. En effet, pour satisfaire les besoins en période estivale, il convient de recruter deux agents contractuels pour les mois de juillet et août, pour une période d'un mois chacun.

Il est précisé qu'un agent employé en « service civique » vient de rejoindre l'équipe du centre social en qualité d'animateur.

Pour répondre à des interrogations, Monsieur COZIC précise que le BAFA n'est pas obligatoire pour postuler. Cependant, Madame la Présidente précise que des sessions « BAFA » sont organisées par la CCPN. Elle préférerait donc que les candidats retenus détiennent le BAFA.

Affaires non délibérées

Charte des valeurs communes : le document a été remis à chaque administrateurs. Il convient d'en prendre connaissance, de le signer puis le remettre à Irène.

Recueil du consentement de l'usage des coordonnées personnelles : à l'instar de la « charte des valeurs communes », le recueil du consentement de l'usage des coordonnées personnelles doit être complété et signé avant d'être également remis à Irène.

Calendrier des conseils d'administration pour l'année 2026 :

Les prochaines séances se tiendront, au foyer Paul Vincent à 18h30 (*comme ce soir*), le :

- jeudi 25 juin,
- mardi 15 septembre,
- mardi 8 décembre.

Madame LERAY s'excuse car elle sera absente le 25 juin prochain.

Monsieur COZIC en profite pour signaler aux administrateurs qu'il organise une réunion le mercredi 17 juin 2026 à 18 heures, au foyer Paul Vincent, afin que Madame GAUDILLAT puisse leur présenter les différents rapports d'activités 2025 :

- rapport d'activités du CCAS,
- rapport d'activités de la Résidence Autonomie,
- rapport d'activité du pôle seniors,
- rapport d'activités du Centre social et son annexe,
- rapport d'activités du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

Commission permanente : bilan

Monsieur COZIC présente le tableau qui a été transmis aux administrateurs avec la convocation. Le montant total de 11 043€ qui figure dans ce tableau correspond aux aides déjà versées depuis le début de l'année, ventilées par type d'aides en toute transparence. Madame GAUDILLAT et Monsieur COZIC rappellent également que des frais ont été engagés pour les victimes des 2 incendies qui se sont déclarés en fin d'année 2025, dans le quartier de Beauregard.

Madame GAUDILLAT précise qu'à ce jour, aucun frais d'inhumation n'a été engagé, pour l'année 2026, grâce à des recherches et de nombreuses démarches.

Il est rappelé que le reste à vivre des familles est calculé selon les modalités du formulaire unique de demande d'aide (CASU).

Madame LAGARDERE indique qu'il existe également des règles précises au sein du Secours Populaire.

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) : Madame GAUDILLAT rappelle les rendez-vous proposés par l'UNCCAS. Monsieur COZIC explique la différence entre un CIAS (*Conseil Intercommunal d'Action Sociale*) et CCAS, précisant par la même occasion qu'il n'y a pas de CIAS en Seine-et-Marne.

En réponse à Madame LAGARDERE, Monsieur COZIC indique que les communes de plus de 1 500 habitants sont tenues de disposer d'un CCAS. Il souligne que les missions de cet établissement public ne se limitent pas à l'attribution d'un colis de Noël mais s'inscrivent plus largement dans le champ de l'action sociale de proximité.

Il est rappelé que les missions du CCAS sont strictement encadrées par la réglementation et se distinguent des activités à caractère festif pouvant être organisées par un comité des fêtes.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS peut attribuer des aides facultatives, après mobilisation préalable des dispositifs de droit commun et des aides existantes.

En réponse aux interrogations formulées, la Directrice précise que le siège social du CCAS est situé au Foyer, 6 rue Girault, tandis que la majeure partie de l'équipe exerce ses activités au sein du Centre Social situé, lui, au Mont-Saint-Martin, au 40A rue des Cherelles, à Nemours.

Bien évidemment, les administrés peuvent se rendre à l'accueil au Foyer. Ils y seront réorientés en fonction des besoins. Le travail en partenariat est demandé.

Madame la Présidente rappelle que le budget du CCAS s'élève à 1 480 000 € dont 867 500 € de subvention d'équilibre versée par la commune. La différence correspond à des subventions de la CAF, des appels à projets, des dotations de l'État ou de la Préfecture et de quelques prestations facturées (*portage de repas...*).

Pour effectuer l'ensemble des missions et pour répondre à Madame LAGARDERE, Madame GAUDILLAT précise que le CCAS emploie l'équivalent de 18,59 « Équivalents Temps Pleins » (ETP) au 31/12/2025.

Avant de conclure la séance, Monsieur COZIC demande si des administrateurs ont des questions.

Il rappelle que 9 thés dansants par an sont organisés à destination des personnes de 65 ans et plus (*pas de thé dansant en juillet, août et décembre*), ainsi que 2 goûters et 1 banquet en décembre (*selon l'agenda annuel des seniors*).

Il explique que le sujet du colis distribué aux seniors va rapidement être évoqué.

Séance levée à 19h30.

La Présidente,
Valérie LACROUTE



La secrétaire de séance,
Gaëlle GUILLOT


MISSION LOCALE
DE LA SEINE ET DU LOING
8B rue Hédelin
77140 NEMOURS
Tél : 01.64.28.51.58
APE : 84.13E - SIREN : 442 701 991

